

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Service des Suisses de l'étranger
s.B.30.1. - BOR/fk

3003 Berne, le 4 décembre 1972

Note à la Division des organisations internationales
(2 exemplaires dont un pour la Section des affaires
culturelles)

Division des affaires administratives (2 exemplaires)
au Service de la coopération technique
Service d'information et presse
Secrétariat politique
Service économique et financier
Service politique ouest
Service politique est

LU - 5. Dez. 72 15

Présence de la Suisse à l'étranger

Comme vous le savez, le Conseil fédéral a créé, en date du 13 mars 1972, une Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger et il l'a chargée, suite à une demande du Parlement formulée en 1970 lors du débat portant sur l'octroi d'un crédit à l'OSEC, d'élaborer une conception globale pour le rayonnement de notre pays hors de ses frontières.

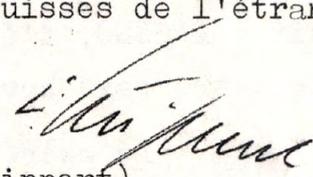
Le secrétariat de ladite commission, qui est assumé par notre Service, a été chargé de préparer un projet de questionnaire susceptible d'être soumis à tous les milieux intéressés (sociétés suisses, agences ONST et Swissair, représentations diplomatiques et consulaires, écoles suisses, etc.). Le projet qui a été préparé par nos soins se présente sous la forme de tableaux (voir en annexe le questionnaire et les explications y relatives) et les destinataires auront la possibilité de pallier à une certaine schématisation, inévitable si l'on veut recourir aux services d'un ordinateur, en nous adressant par ailleurs, selon leurs intérêts, d'éventuelles remarques complémentaires. Vous trouverez à ce sujet d'autres précisions dans le projet de lettre auxdits destinataires que nous vous remettons également en annexe.

- 2 -

D'entente avec M. Burckhardt, Chef de la Section des affaires culturelles de notre Département, il a été décidé que ce questionnaire remplacerait, en ce qui concerne nos représentations diplomatiques et consulaires, le rapport culturel pour 1972. Des contacts ont par ailleurs été pris avec M. Franck Jotterand, responsable d'un groupe de travail au sein de la Commission culturelle présidée par M. Gaston Clottu, afin d'éviter tout double emploi. Le présent questionnaire sera soumis à M. Jotterand et, dans la mesure du possible, il sera tenu compte de ses observations, ce qui devrait lui permettre de renoncer aux sondages qu'il avait l'intention d'effectuer auprès de certaines de nos représentations diplomatiques et consulaires.

Les documents ci-joints seront examinés lors de la prochaine séance de la Commission de coordination qui aura lieu le 15 décembre 1972; nous vous saurions dès lors gré de nous faire part de vos éventuelles remarques et suggestions jusqu'au 13 décembre 1972. Nous vous en remercions d'avance.

Service des Suisses de l'étranger


(Leippert)

LU -5. Dez 72 15
3 annexes